



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
JL/MM
Mail : stm@ploemeur.net

Envoyé en préfecture le 27/02/2018

Reçu en préfecture le 27/02/2018 27 FEV. 2018

Affiché le

ID : 058-215601626-20180227-APDST20180227-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2018 DST 13

OBJET : ORANGERIE DE SOYE

Accès interdit au public

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu la demande faite par Monsieur Joseph LANDAIS, représentant les services techniques de la Ville de Ploemeur - 1 rue des Écoles - CS 10067 - 56274 PLOEMEUR Cedex.

Considérant le risque imminent de chute de l'Orangerie de Soye.



ARRETE

Article 1 : à compter de la mise en place de la signalisation, l'accès à l'orangerie de Soye est interdit au public à partir des murs extérieurs dans un périmètre de 4 mètres autour du bâtiment.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par les services techniques municipaux.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, Monsieur le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

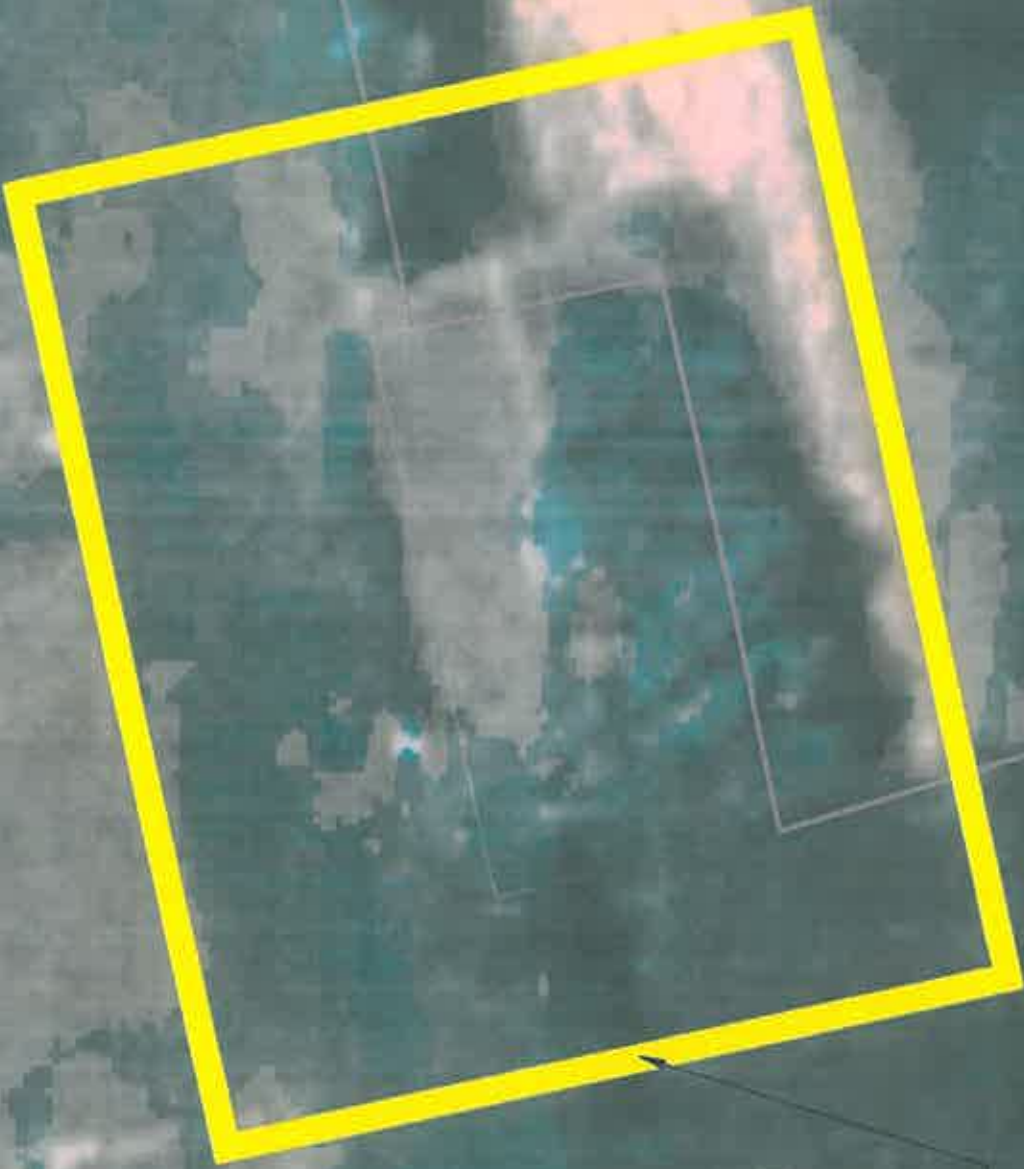
A PLOEMEUR, le 27 FEV. 2018


Le Maire

Ronan LOAS

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr
1 strada ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

10096 au prefecture le 27/02/2018
Rapport prefecture le 27/02/2018
Affiche n° **Z / FEV. 2018**
ID : 056-215601426-21480277-annex1-21480277.pdf



CLOTURE BARRI